

~ Assemblée générale ~

Le lundi 18 juin 1922, à 9 heures du matin, dans une salle de l'Athénée Municipal, la Confédération Générale de l'Artisanat Français a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. Gaillidet, qui prononça les paroles suivantes, à l'ouverture de la séance :

Messieurs,

Le 28 Mars 1922, les membres fondateurs de la Confédération avaient adopté des statuts provisoires, puisque l'organisation elle-même était provisoire.

C'est pourquoi, Messieurs, nous avons apporté certaines modifications aux statuts qui vont vous être soumis et qui vont devenir les statuts définitifs de la Confédération.

M. Grandadam - Secrétaire général, donne lecture des statuts, article par article.

Sur l'article premier :

Non Délégué - Je demanderais d'ajouter à cet article le mot : "Artisan façonnier" que la commission dont je faisais partie a été unanime à adopter comme pouvant être admis dans la Confédération.

Le Président - J'aurais voulu qu'on ajoute une précision